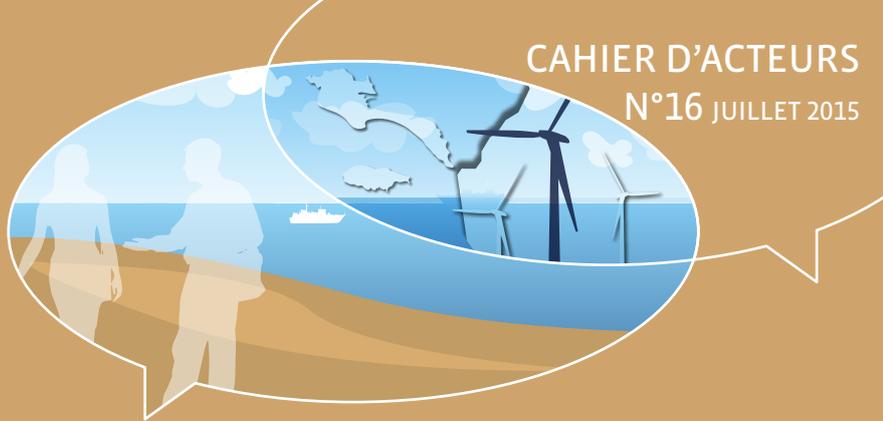


DÉBAT PUBLIC PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

DU 02 MAI AU 7 AOÛT 2015

CAHIER D'ACTEURS

N°16 JUILLET 2015



La Vendée est un département littoral de 671 959 ha, 250 km de côtes et 648 901 habitants. Le Conseil départemental est une Assemblée composée de 34 conseillers départementaux, deux par canton.

Cette Assemblée règle par délibérations les affaires du département, fixe les orientations de la politique départementale et vote le budget. Ses missions sont : l'aménagement de l'espace et des équipements, les actions sociales, les actions éducatives et culturelles et les actions économiques.

Le Conseil Départemental de la Vendée est présidé par Yves Auvinet.

Représentant :
Monsieur Yves Auvinet, Président du Conseil Départemental.

Contact :
Thierry ROLANDO
Conseiller Economique du Président
Tél. : 02 51 34 49 58
thierry.rolando@vendee.fr
www.vendee.fr

CAHIER D'ACTEURS DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

Le projet éolien offshore des Iles d'Yeu et de Noirmoutier développera une puissance installée de 496 MW pour 62 éoliennes de 8 MW qui devraient couvrir les besoins en consommation électrique de l'ensemble des foyers vendéens (7 à 800 000 personnes environ).

A la demande de collectivités territoriales vendéennes, d'associations de défense de l'environnement, de comités locaux et du comité régional des pêches, de chefs d'entreprises vendéens, l'Assemblée Départementale a engagé une réflexion sur l'ensemble des enjeux économiques et écologiques que constitue ce projet éolien aussi bien pour nos îles que pour la Vendée et notre Région.



C'est dans cette perspective qu'une commission départementale de l'éolien offshore, composée de représentants du Conseil Départemental de la Vendée, du comité départemental du tourisme et de l'Association des Maires de Vendée, a été constituée.

Elle a recueilli, au cours de nombreuses auditions, l'avis de l'ensemble des parties prenantes : opérateurs de projets éoliens, forces vives de l'île d'Yeu et de l'île de Noirmoutier (élus, représentants associatifs), comités locaux de pêches, associations de défense de l'environnement, associations opposées au projet éolien, industriels associés au projet.

DÉBAT PUBLIC PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

Dans le cadre d'une résolution, l'Assemblée départementale a émis, sans aucune opposition, le 22 avril 2011, un avis favorable à la réalisation du projet éolien offshore, dit des Deux Îles.

Cet avis a été motivé notamment par la nécessité pour la Vendée de mieux assumer ses besoins en consommation électrique et par la volonté du Département de se positionner comme un département leader et pilote en matière d'énergies renouvelables.

CINQ RAISONS MAJEURES ONT MILITÉ EN FAVEUR DE CETTE PRISE DE POSITION DU DÉPARTEMENT

1- UNE ADHÉSION GLOBALE

L'ensemble des collectivités territoriales concernées (Région, Départements de Loire Atlantique et de Vendée, Communes du littoral vendéen), des institutions économiques, des organisations représentatives des professionnels de la mer de même que la quasi-totalité des associations environnementales ont adhéré au projet.

2- UNE ÉTROITE CONCERTATION

Le projet a également fait l'objet d'une étroite concertation avec l'ensemble des acteurs publics et privés non seulement des îles d'Yeu et de Noirmoutier mais aussi du littoral vendéen.



3- UNE VÉRITABLE OPPORTUNITÉ POUR NOTRE TISSU DE PME VENDÉENNES

De nombreux secteurs sont concernés, des chantiers nautiques aux sous-traitants de la métallurgie en passant par des entreprises telles que Rollix Defontaine, leader mondial des couronnes d'orientation (28 % de la puissance totale des éoliennes installées dans le monde et 40 % de l'éolien offshore).

Le développement éolien offshore doit permettre la création de plus de 1 500 emplois directs, sur les 3 à 4 années de la phase de construction de ce projet et 4 500 emplois indirects dans notre région.

C'est la raison pour laquelle nous avons créé un « cluster vendéen de l'éolien offshore », en décembre 2011, animé par Vendée Expansion et qui rassemble une centaine d'entreprises. Celles-ci doivent monter en compétence pour pouvoir être compétitives dans le cadre des marchés lancés par ADWEN (ex AREVA).

L'ambition du consortium est de mobiliser les PME locales et régionales à hauteur d'environ 25% du volume en phase de développement, 15 à 20 % en phase de construction et 5% en phase d'exploitation et de maintenance.

L'IMPACT ÉCONOMIQUE DU PROJET DE PARC ÉOLIEN DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

> Les engagements du consortium en termes d'emplois

Le consortium s'est engagé à créer des emplois directs et indirects relatifs par exemple à la fabrication des éoliennes (750 emplois directs) ou des fondations et des sous-stations électriques (480 emplois directs). Au total, le nombre d'emplois total générés par le consortium (présents sur deux parcs en France) est ainsi évalué à 6000 au plan national.

Ces engagements se déclinent également en Vendée avec notamment 130 à 140 emplois directs localisés sur les Îles d'Yeu et de Noirmoutier pendant les 25 ans d'exploitation du parc.

> La recherche systématique de contenu local

Concrètement, le consortium demande à ses fournisseurs de s'engager à identifier des partenaires ou des sous-traitants locaux.

Dans le cadre de la convention avec Vendée Expansion, une cellule de mise en relation entre le consortium et les entreprises vendéennes va permettre d'identifier au fur et à mesure les besoins des entreprises vendéennes pouvant apporter leurs services.

Une dizaine d'entreprises vendéennes a ainsi déjà bénéficié de retombées économiques en 2014.



> De multiples métiers concernés

- En phase études : bureau d'étude spécialisés et services associés (travaux et transport maritime,...)
- Fabrication et sous-traitance industrielle : conception et fabrication des différents composants de l'éolienne (fondation, mat, nacelle, pales,...) et des autres équipements du parc (sous-station électrique, raccordement électrique, câblage,...)
- Installation du parc : travaux maritime, construction des bâtiments d'exploitation, BTP, hébergement des personnels
- Exploitation et maintenance : emplois liés directement à l'exploitation du parc, services de maintenance, transport maritime et aérien de fret et de personnel, fabrication des bateaux dédiés.

A ce jour plus de 200 entreprises vendéennes issues de ces différents métiers sont identifiées.

Pour beaucoup de ces entreprises, l'éolien offshore constitue une opportunité de diversifier leurs activités en ciblant un marché promis à un développement à l'échelle européenne et internationale.

Parmi celles-ci on peut citer en particulier les entreprises ROLLIX, leader européen des couronnes d'orientation des pales et dont 400 emplois sont dédiés à l'éolien, ou bien encore Navalu ou OCEA qui s'inscrivent dans la perspective de fournir des navires de transport d'équipage conçus pour la maintenance des parcs éoliens offshore.

AU-DELA DU PROJET VENDEEN : DES OPPORTUNITES DE DEVELOPPEMENT D'UNE FILIERE DES ENERGIES MARINES RENOUVELABLES A L'ECHELLE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

> L'accès à un marché international

Si l'engagement de l'Etat français à développer une capacité de 6 GW en éolien offshore à l'horizon 2020 permet aux acteurs français de prendre pied sur cette technologie, l'essentiel du marché est localisé en Mer du nord avec notamment de forts engagements de l'Allemagne et du Royaume-Uni. Les acteurs français du marché ont par ailleurs noué des alliances avec des acteurs européens de la fabrication ou de l'exploitation des parcs éoliens. Si l'on regarde en particulier le consortium vendéen et son turbinier, les acteurs sont allés chercher des compétences en Allemagne (acquisition d'AREVA à Bremerhaven), en Espagne (rapprochement avec GAMESA) ou encore au Portugal (avec EDPr qui a rejoint le consortium).

Ces alliances constituent autant de leviers pour les entreprises vendéennes pour accéder à des marchés en Europe et dans le monde, par l'intermédiaire du consortium et le projet constitue donc un moteur de développement à l'international.



> Les énergies marines renouvelables : des perspectives à long terme

Les entreprises qui s'engagent aujourd'hui dans un projet de diversification vers l'éolien offshore planté pourront s'ouvrir à moyen terme à d'autres perspectives de marchés sur les créneaux des « Energies Marines Renouvelables » (EMR), actuellement en cours de développement technique : éolien offshore flottant, hydrolien, houlomoteur, etc.

Une grande part des exigences technico-économiques de ces futures EMR (composants industriels, certifications, contraintes d'exploitation, etc.) découleront de celles qui s'appliquent aujourd'hui sur l'éolien offshore planté.

4- OPPORTUNITÉ ÉCONOMIQUE POUR LES ÎLES D'YEU ET NOIRMOUTIER

Des retombées en matière d'emploi au titre du **centre de maintenance et d'exploitation** du site éolien sont prévues avec l'engagement du consortium de créer **130 à 140 emplois** de marins et techniciens de maintenance et d'exploitation sur les deux îles.

L'implantation d'un **centre de maintenance principal** à Port Joinville, sur l'île d'Yeu, et d'une **base logistique** à L'Herbaudière, sur l'île de Noirmoutier, devrait contribuer à donner à ces îles un nouvel essor économique.

Il faut souligner que le Département avait mis comme point incontournable la concomitance du développement du futur centre de maintenance sur les îles d'Yeu et de Noirmoutier.

DÉBAT PUBLIC PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER



5- 50 % D'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE POUR LA VENDÉE DÈS 2025

La production d'ENR en Vendée représente en 2015 environ 10% de sa consommation électrique totale. Le parc éolien offshore des deux-îles produira 25 % de la consommation électrique vendéenne en 2025. De plus, la dynamique économique et démographique de la Vendée fait croître de 4 % par an la consommation d'électricité.

Afin d'être acteur de sa transition énergétique, le Département, grâce à des relations constantes avec le consortium GDF Suez, a pu préciser ses exigences et a notamment lié son soutien à la promotion de projets innovants et d'expérimentation. Le consortium a ainsi pris une liste d'engagements auprès du Département notamment dans le domaine énergétique.

Le Conseil Départemental a fixé pour la Vendée un objectif chiffré, simple et ambitieux : atteindre une **autonomie énergétique de 50 % en 2025**.

Cette ambition s'exprime à travers le plan Vendée Energies Nouvelles, adopté par le Département, le 27 juin 2015 et qui s'articule autour de 3 axes principaux :

- Prospector pour agir,
- Innover pour développer les énergies propres,
- Sensibiliser pour économiser.

Dans ce cadre, le groupement devenu « Société Eoliennes en Mer Iles d'Yeu et de Noirmoutier » s'est engagé à prendre en charge une étude « Terr'innove » à l'échelle de la Vendée.

Cette démarche territoriale globale, innovante et durable, doit identifier d'une part les actions d'efficacité énergétique permettant de réduire les consommations d'énergie et d'autre part, le potentiel de développement de l'ensemble des énergies renouvelables, en fonction du contexte local.

Neuf axes regroupés autour de deux thématiques ont été retenus :

- **L'efficacité énergétique :**
 - promouvoir la rénovation énergétique chez les particuliers,
 - actions exemplaires sur des bâtiments publics,
 - développer des modes de transport durables,
 - encourager l'économie circulaire sur les zones d'activité,
 - optimisation énergétique des installations de traitement des déchets avec Trivalis.
- **La production d'énergies renouvelables :**
 - développer la méthanisation,
 - tester des projets de stockage d'énergie sous forme d'hydrogène,
 - identifier le potentiel en énergies marines renouvelables,
 - étudier le potentiel hydroélectrique des barrages gérés par Vendée Eau.

Le parc éolien en mer entre l'île d'Yeu et Noirmoutier constitue donc une réelle opportunité d'accélérer la transition énergétique sur le territoire et de faire de la Vendée un leader dans ce domaine.

En résumé

A la demande d'un certain nombre d'acteurs locaux, l'Assemblée Départementale a engagé une réflexion sur l'ensemble des enjeux économiques et écologiques, que constitue ce projet éolien aussi bien pour nos îles que pour la Vendée et notre région.

C'est dans ce cadre que l'Assemblée départementale a émis sans aucune opposition, le 22 avril 2011, dans le cadre d'une résolution, un avis favorable à la réalisation du projet éolien offshore, dit des Deux Iles.

Cet avis a notamment été motivé par la nécessité pour la Vendée de mieux assumer ses besoins en consommation électrique et la volonté du Département de se positionner comme un département leader et pilote en matière d'énergies renouvelables.

Cinq raisons majeures ont milité en faveur de cette prise de position du Département : l'adhésion de la majorité des acteurs locaux, l'étroite concertation entre ces acteurs sur le projet, l'opportunité qu'il représente pour notre tissu de PME vendéennes ainsi que pour les îles d'Yeu et Noirmoutier en terme économique et la possibilité ainsi offerte à la Vendée de parvenir à 50 % d'autonomie énergétique en 2025.